

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

INTEMPÉRIES DE LA NUIT DU 20 JUIN 2022 - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SAINT-MÉDARD-EN-JALLES. DÉCISION

Séance du 29 juin 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt neuf juin à 18:30.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, maire.**

Présents :

M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, Mme Marenzoni, M Cases, Mme Guérin, M Apoux, Mme Canouet, M Royer, Mme Pouban, M Joussaume, M Tartary, Mme Feytout-Perez, Mme Rigaud, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, M Mallein, Mme Pomi, M Morisset, M Croizet, Mme Laplace, Mme Martin, M Deau, Mme Bernier, M Mangon, M Bessière, Mme Courrèges, M Augé, M Hélaudais, Mme Guillot

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

M Cristofoli à Mme Marenzoni
Mme Fize à Mme Canouet
Mme Berbis à Mme Feytout-Perez
M Grémy à M Cases
Mme Ersin à Mme Pouban
Mme Vaccaro à M Mangon
Mme Picard à M Hélaudais
M Acquaviva à M Augé

Secrétaire de séance : M Pascal Tartary.

La séance est ouverte,

Délibération du : 29 juin 2022
Rendue exécutoire le : 1 juillet 2022
Publiée le : 1 juillet 2022

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

Délibération du conseil municipal

Séance du 29 juin 2022

**INTEMPÉRIES DE LA NUIT DU 20 JUIN 2022 - VERSEMENT D'UNE
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE DE LA VILLE DE SAINT-MÉDARD-EN-JALLES. DÉCISION**

M Stéphane Delpeyrat, Maire, présente le rapport suivant.

Les orages de grêles du 20 juin 2022 ont fait d'importants dégâts sur notre Commune. De nombreuses habitations sont fortement endommagées et de nombreuses familles sont sinistrées. Afin de venir en aide aux familles les plus démunies, la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale apportent leur soutien à des familles en difficultés matérielle et psychologique.

Pour accompagner au mieux les actions du Centre Communal d'Action Sociale de notre Ville, il vous est donc proposé de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 40 000 €.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,**

Décide de verser une subvention exceptionnelle au Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Médard-en-Jalles d'un montant de 40 000 €.

Impute la dépense relative sur le budget principal 2022, au 657362.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITE**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles

le 29 juin 2022

pour expédition conforme

Le maire,



Stéphane Delpeyrat
Stéphane Delpeyrat



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DG22_063
Date de la décision :	2022-06-29 00:00:00+02
Objet :	INTEMPÉRIES DE LA NUIT DU 20 JUIN 2022 - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SAINT-MÉDARD-EN-JALLES. DÉCISION
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5.3 - autres
Identifiant unique :	033-213304496-20220629-DG22_063-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
033-213304496-20220629-DG22_063-DE-1-1_0.xml	text/xml	1029
Nom original :		
DG22_063.pdf	application/pdf	459122
Nom métier :		
99_DE-033-213304496-20220629-DG22_063-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	459122

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	1 juillet 2022 à 09h52min53s	Dépôt initial
En attente de transmission	1 juillet 2022 à 09h52min54s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	1 juillet 2022 à 09h52min57s	Transmis au MI
Acquittement reçu	1 juillet 2022 à 09h53min06s	Reçu par le MI le 2022-07-01